



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:
The Honourable MARIA CHAPUT

Monday, March 21, 2011

Issue No. 18

Thirty-first meeting on:

The application of the Official Languages Act
and of the regulations and directives made under it
(Minority language education)

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente :
L'honorable MARIA CHAPUT

Le lundi 21 mars 2011

Fascicule n° 18

Trente et unième réunion concernant :

L'application de la Loi sur les langues officielles,
ainsi que des règlements et instructions en découlant
(L'enseignement dans la langue de la minorité)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Maria Chaput, *Chair*

The Honourable Andrée Champagne, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

| | |
|------------------|-------------------------|
| Boisvenu | Losier-Cool |
| * Cowan | Mockler |
| (or Tardif) | Poulin |
| Fortin-Duplessis | Rivard |
| * LeBreton, P.C. | Robichaud, P.C. |
| (or Comeau) | Smith (<i>Saurel</i>) |

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Poulin replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*March 21, 2011*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Tardif (*March 18, 2011*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Champagne, P.C. (*March 18, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

Présidente : L'honorable Maria Chaput

Vice-présidente : L'honorable Andrée Champagne, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

| | |
|------------------|-------------------------|
| Boisvenu | Losier-Cool |
| * Cowan | Mockler |
| (ou Tardif) | Poulin |
| Fortin-Duplessis | Rivard |
| * LeBreton, C.P. | Robichaud, C.P. |
| (ou Comeau) | Smith (<i>Saurel</i>) |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Poulin a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 21 mars 2011*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Tardif (*le 18 mars 2011*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Champagne, C.P. (*le 18 mars 2011*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 21, 2011
(34)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:22 p.m. in room 505 of the Victoria Building, the Chair, the Honourable Maria Chaput, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Mockler, Poulin, Rivard and Robichaud, P.C. (7).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Francine Pressault, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 24, 2010, the committee continued to study the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Topic: Minority language education)

WITNESSES:

University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section:

Eric LeBlanc, Student;
Darlène Lozis, Student;
Joseph Morin, Student;
Albert Nolette, Student;
André Poulin-Denis, Student;
Daniel Wirz, Student.

Ms. Lozis, Mr. Morin and Mr. Poulin-Denis made an opening statement and, with the assistance of the other witnesses, answered questions.

At 5:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Danielle Labonté

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 21 mars 2011
(34)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 22, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria sous la présidence de l'honorable Maria Chaput (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Fortin-Duplessis, Losier-Cool, Mockler, Poulin, Rivard et Robichaud, C.P. (7).

Également présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 24 mars 2010, le comité poursuit son étude concernant l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Sujet : L'enseignement dans la langue de la minorité)

TÉMOINS :

Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law :

Eric LeBlanc, étudiant;
Darlène Lozis, étudiante;
Joseph Morin, étudiant;
Albert Nolette, étudiant;
André Poulin-Denis, étudiant;
Daniel Wirz, étudiant.

Mme Lozis et MM. Morin et Poulin-Denis font une déclaration puis, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 17 h 34, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 21, 2011

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4:22 p.m. to study the application of the Official Languages Act and of the regulations and directives made under it (topic: Minority-language education).

Senator Maria Chaput (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I see that we have a quorum; I call the meeting to order. Welcome to the Standing Senate Committee on Official Languages. I am Maria Chaput from Manitoba, chair of the committee.

Let me start by inviting the committee members to introduce themselves, starting from my far left.

Senator Losier-Cool: I am Rose-Marie Losier-Cool, senator from Moncton, New Brunswick, right next to Dieppe.

Senator Poulin: Good afternoon and welcome to the Senate of Canada. I am Marie Poulin, and I represent Northern Ontario. More precisely, I am from Sudbury, Ontario.

Senator Robichaud: Good afternoon. I am Fernand Robichaud from Saint-Louis-de-Kent, New Brunswick.

Senator Mockler: I am Percy Mockler, from Saint-Léonard, New Brunswick.

Senator Rivard: I am Michel Rivard, and I represent the riding of Laurentides, in the Province of Quebec.

The Chair: The French Common Law Section of the University of Ottawa's Faculty of Law once again approached the Standing Senate Committee on Official Languages to say that a group of students was interested in learning more about the role of the Senate committee through a practical legal research project.

This year, the University of Ottawa's Faculty of Law offered a course called *De la théorie à la pratique, préparation d'un rapport à l'intention du Comité sénatorial permanent des langues officielles* [From theory to practice: preparation of a report for the Standing Senate Committee on Official Languages], under the supervision of Professor Mark Power.

This course allowed students to prepare a research project on a topical issue or a subject of interest to the Standing Senate Committee on Official Languages and to present their findings to the committee. The purpose of the course is to institutionalize the experience that students from the same faculty had last year.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 21 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 h 22, pour faire une étude sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant (sujet : L'enseignement dans la langue de la minorité).

Le sénateur Maria Chaput (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Honorables sénateurs, je vois que nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte. Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je me présente, je suis la sénatrice Maria Chaput, du Manitoba, présidente du comité.

Pour débiter, j'invite les membres du comité qui sont ici aujourd'hui à se présenter. J'aimerais commencer à mon extrême gauche.

Le sénateur Losier-Cool : Je suis Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice du Nouveau-Brunswick, de Moncton, tout près de Dieppe.

Le sénateur Poulin : Bonjour et bienvenue au Sénat du Canada. Je suis Marie Poulin, je représente le Nord de l'Ontario, je viens plus précisément de Sudbury, en Ontario.

Le sénateur Robichaud : Bonjour, je suis Fernand Robichaud, de Saint-Louis-de-Kent, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Mockler : Je suis Percy Mockler, de Saint-Léonard, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Rivard : Je suis Michel Rivard, je représente la circonscription des Laurentides, de la province de Québec.

La présidente : La section de common law française de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa a encore une fois approché le Comité sénatorial permanent des langues officielles pour l'informer de l'intérêt d'un groupe d'étudiants de se familiariser encore plus avec le rôle du comité sénatorial par l'entremise d'un projet d'étude juridique et pratique.

Un cours intitulé *De la théorie de la pratique, préparation d'un rapport à l'intention du Comité sénatorial permanent des langues officielles* a été mis en branle cette année à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, sous la supervision du professeur Mark Power.

Ce cours permet aux étudiants de préparer un projet de recherche sur une question d'actualité ou un sujet intéressant le Comité sénatorial permanent des langues officielles et de venir présenter leurs conclusions devant le comité. Le but du cours est d'institutionnaliser l'expérience vécue par les étudiants de la même faculté l'an dernier.

Last year, those students presented to the committee a research project on the implementation of Part VII of the Official Languages Act. The current research project, which will be presented to us today, deals with bilateral agreements on minority-language education.

The committee wishes to learn more about this project and is pleased to welcome six students from the French Common Law Section of the University of Ottawa to present it to us.

With us this afternoon are Mr. Éric LeBlanc from Dieppe, New Brunswick; Ms. Darlène Lozis from Ottawa, Ontario; Mr. Joseph Morin from Cornwall, Ontario; Mr. Albert Nolette from Edmonton, Alberta; Mr. André Poulin-Denis from Saskatoon, Saskatchewan; and Mr. Daniel Wirz from Winnipeg, Manitoba.

Welcome to you all. I now invite the students to speak, and the senators will follow with questions.

Darlène Lozis, Student, University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section: Madam Chair, honourable senators, good afternoon. My colleagues and I are honoured to be here to present our report on the funding of minority-language education.

I will begin by saying that our presentation will be entirely in French. Also, our report focuses on primary and secondary education and does not discuss the university education system or early childhood education.

Honourable Senators, under the bilateral agreements, Canadian Heritage transfers close to \$600 million to the provinces and territories to fund minority-language education. We do not have to tell you that this is a considerable sum and that it helps minority groups to ensure that their culture survives and that their children are educated.

However, we are shocked to see that Canadian Heritage does not know how or where the funds allocated to the provinces and territories are spent. This administrative irregularity has existed for a number of decades. The 2009-13 bilateral agreements will soon expire. We are hopeful that you will follow up on our report by investigating this administrative irregularity further and asking the groups and people affected by it to tell their stories.

I will now give the floor to my colleagues Joseph Morin and André Poulin-Denis.

Joseph Morin, Student, University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section: Madam Chair, a number of problems were identified in our report, but the majority relate to a lack of accountability and transparency.

These problems are primarily the result of the agreements being between Canadian Heritage and the provincial and territorial education departments rather than the minority school boards.

L'an passé, ces derniers ont présenté devant le comité un projet de recherche portant sur la mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Le projet de recherche actuel, qui nous sera présenté aujourd'hui porte, sur les ententes bilatérales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité.

Le comité désire en apprendre davantage sur ce projet et a le plaisir d'accueillir six étudiants de la section de la common law française de l'Université d'Ottawa à nous le présenter.

Avec nous cet après-midi, nous avons M. Éric LeBlanc, de Dieppe, Nouveau-Brunswick; Mme Darlène Lozis, d'Ottawa, Ontario; M. Joseph Morin, de Cornwall, Ontario; M. Albert Nolette, d'Edmonton, Alberta; M. André Poulin-Denis, de Saskatoon, Saskatchewan; et M. Daniel Wirz, de Winnipeg, Manitoba.

Bienvenue à vous tous. J'invite maintenant les étudiants à prendre la parole et les sénateurs suivront avec des questions.

Darlène Lozis, étudiante, Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law : Madame la présidente, honorables sénateurs, bonsoir. Mes collègues et moi sommes honorés d'être ici pour vous présenter notre rapport portant sur le financement de l'enseignement dans la langue de la minorité.

Tout d'abord, je commencerai par vous dire que notre présentation se fera uniquement en français. Je vous rappellerai que notre rapport cible essentiellement les niveaux primaire et secondaire et n'abordera ni le système éducationnel des universités ni celui de la petite enfance.

Honorables sénateurs, pendant la durée des ententes bilatérales, Patrimoine canadien verse presque 600 millions de dollars aux provinces et territoires pour financer l'éducation dans la langue de la minorité. Nul besoin de vous dire que cette somme est considérable et qu'elle aide les groupes minoritaires à assurer la survie de leur culture ainsi que l'enseignement à leurs descendants.

Toutefois, nous sommes scandalisés de constater que Patrimoine canadien ne sait pas où et comment les fonds alloués à ces provinces et territoires sont dépensés. Je dois rappeler que ce dysfonctionnement administratif existe depuis plusieurs décennies. Les ententes bilatérales de 2009-2013 arrivent à échéance sous peu. Nous chérissons l'espoir que vous donnerez suite à notre rapport en investiguant davantage sur ce dysfonctionnement administratif et en demandant des comptes aux personnes et entités concernées par ce dysfonctionnement.

Sans plus tarder, je cède la parole à mes collègues, Joseph Morin et André Poulin-Denis.

Joseph Morin, étudiant, Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law : Madame la présidente, plusieurs problèmes ont été soulevés dans notre rapport, mais la majorité se rapporte à l'absence d'imputabilité et au manque de transparence.

Ces problèmes découlent surtout du fait que les ententes interviennent entre Patrimoine canadien et les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et non avec les conseils scolaires de la minorité.

I will discuss three things: concrete examples of these problems, other major studies that have reached the same conclusions as us, and, lastly, problems with immersion education.

First, we should look at the significant problems in Nova Scotia. In terms of the funding from Canadian Heritage for French-language education in the province, the former minister of education declared that she could use the money however she wanted. This minister even asserted the right to spend the money from Canadian Heritage, which is intended for the province's Acadian population, in contravention of the agreement.

As you can see, there is a serious structural problem. The Acadian community badly needs this funding not merely to develop, but indeed to survive. Since the school board is not a party to the agreement, the province decides to spend according to its priorities, not those of the Acadian community. In addition, Canadian Heritage cannot meet its obligations under Part VII of the Official Languages Act. The problems in Nova Scotia are evident elsewhere in Canada, specifically in Yukon.

Between 2005 and 2009, Canadian Heritage transferred close to \$3 million to the Yukon Department of Education. However, Canadian Heritage does not know if these funds were used in accordance with the agreement. A case is currently before the courts pitting the school board against the Department of Education and dealing with the same problems identified in Nova Scotia and by our report.

The Yukon Supreme Court shares the concerns described in our report. Its conclusion is that the Department of Education is violating the agreements. The Department of Education uses the money intended for French-language instruction to fund anglophone instruction instead. The Commission scolaire du Yukon really needs the Canadian Heritage funding, not only for it to grow, but also to withstand the pressure of assimilation. No mechanism allows the school board to assert its needs or to ensure that the Yukon Department of Education spends the money properly. Since the agreement is not between Canadian Heritage and the Commission scolaire du Yukon, Canadian Heritage is not succeeding in meeting its needs.

Furthermore, Canadian Heritage is required to ensure that the funds are spent effectively, appropriately and in accordance with the objectives of the agreement. Unfortunately, that is not happening right now.

The key message to remember is the following: Canadian Heritage is not supporting minority-language education. The anglophone and francophone minority communities are suffering as a result. Canadian Heritage cannot accept the education departments' flagrant violations of the agreements. It must take action. It must change its practices. Official language communities

Je vais discuter de trois choses : des exemples concrets de ces problèmes, d'autres études d'envergure qui arrivent aux mêmes conclusions que nous, et finalement, des problèmes en matière d'enseignement en immersion.

Premièrement, il y a lieu d'aborder les problèmes importants en Nouvelle-Écosse. En faisant référence aux fonds provenant de Patrimoine canadien et destiné à l'éducation en langue française dans la province, l'ancienne ministre de l'Éducation a déclaré qu'elle pouvait utiliser ces fonds comme bon lui semblait. Cette ministre a même affirmé avoir le droit de dépenser l'argent de Patrimoine canadien, qui est destiné aux Acadiens de la province, en contravention à l'entente.

Comme vous le voyez, le problème structurel est grave. La communauté acadienne a grandement besoin de ces fonds pour s'épanouir, mais aussi pour survivre. Puisque la commission scolaire n'est pas partie à l'entente, c'est la province qui décide de dépenser selon ses priorités et non celles de la communauté acadienne. De plus, Patrimoine canadien ne peut respecter ses obligations imposées par la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Les problèmes relevés en Nouvelle-Écosse surviennent ailleurs au pays, notamment au Yukon.

Entre 2005 et 2009, près de trois millions de dollars furent transférés de Patrimoine canadien au ministère de l'Éducation du Yukon. Toutefois, Patrimoine canadien ne sait pas si ces fonds ont été utilisés conformément à l'entente. Il existe aujourd'hui un litige devant les tribunaux opposant la commission scolaire au ministre de l'Éducation, et ce litige porte sur les mêmes problèmes relevés en Nouvelle-Écosse et par notre rapport.

La Cour suprême du Yukon partage les mêmes préoccupations évoquées dans notre rapport. Ces conclusions sont à l'effet que le ministère de l'Éducation contrevient aux ententes. Le ministère de l'Éducation utilise l'argent destiné à l'instruction en français pour plutôt financer l'instruction des anglophones. La commission scolaire du Yukon a vraiment besoin des fonds de Patrimoine canadien pour s'épanouir, mais aussi pour survivre face à l'assimilation. Il n'existe pas de mécanisme qui permette à la commission scolaire de faire valoir ses besoins ni d'assurer que le ministère de l'Éducation du Yukon dépense correctement les fonds. Puisque l'entente n'intervient pas entre Patrimoine canadien et la commission scolaire du Yukon, Patrimoine canadien ne réussit pas à répondre à ses besoins.

De plus, Patrimoine canadien a l'obligation de s'assurer que les fonds sont dépensés utilement, correctement, en respectant l'objectif de l'entente. Ce n'est malheureusement pas le cas en ce moment.

Le message important à se rappeler est le suivant : Patrimoine canadien ne réussit pas à appuyer l'éducation dans la langue de la minorité. Ce sont les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire qui en souffrent. Patrimoine canadien ne peut accepter ces contraventions flagrantes de la part des ministères de l'Éducation. Patrimoine canadien doit agir. Il doit

are suffering because of the intransigence of Canadian Heritage and its refusal to directly negotiate with the ultimate beneficiaries of the funding: the school boards.

Action must be taken immediately. The future of these communities is at stake. Beyond these specific examples from Nova Scotia and the Yukon, several major reports have concluded, as we have, that there are systemic flaws. These reports confirm that there are serious accountability and transparency problems.

Canadian Heritage provides \$600 million to the provinces and territories, \$600 million to third parties, yet it does not know how or where these funds are spent.

These systemic flaws also affect immersion programs. A number of key stakeholders, including Canadian Parents for French, have criticized Canadian Heritage's ineffective approach and called for reform.

Unfortunately, Canadian Heritage refuses to act.

André Poulin-Denis, Student, University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section: Madam Chair, the \$600 million in funding that Canadian Heritage provides for primary and secondary minority-language education is important to school boards, school divisions and boards of education. This money enables students from an official language minority to receive quality education. However, the terms and conditions of this funding must be rethought and improved to correct systemic flaws. The agreements currently in effect expire in 2013.

The consultations for renewing these agreements are about to begin or have already begun. There is no sign that school boards will be consulted. So there is still time to rectify the situation.

Our report contains a recommendation. It is simple and based on common sense. We recommend that future bilateral agreements on minority-language education be between Canadian Heritage and the minority school boards, school divisions and boards of education.

Why? First, Canadian Heritage and a number of federal departments already conclude agreements directly with official language communities in areas of provincial jurisdiction. Even the branch of Canadian Heritage responsible for education funding deals directly with official language communities on community development.

Second, school boards are in the best position to negotiate and implement primary and secondary education agreements because they are most directly affected by these agreements. Since minority school boards, not education departments or Canadian Heritage, provide the education, they are also the most sensitive to the specific needs and issues of official minority language education.

changer sa façon de faire. Ce sont les communautés de langue officielle qui souffrent de l'entêtement de Patrimoine canadien, qui refuse de transiger directement avec les bénéficiaires ultimes des fonds, les conseils scolaires.

N'attendons pas avant d'agir. C'est l'avenir de ces communautés qui est en jeu. En plus de ces exemples concrets, en Nouvelle-Écosse et au Yukon, plusieurs rapports d'envergure ont conclu, comme nous, qu'il existe des lacunes systémiques. Ces rapports confirment qu'il existe de sérieux problèmes de transparence et d'imputabilité.

Patrimoine canadien remet 600 millions de dollars aux provinces et aux territoires, 600 millions à des tiers, mais ne sait pas où et comment ces fonds sont dépensés.

Ces lacunes systémiques affectent aussi les programmes d'immersion. Plusieurs intervenants clés, dont Canadian Parents for French, ont critiqué l'approche inefficace de Patrimoine canadien et ont également demandé une réforme.

Malheureusement, Patrimoine canadien refuse d'agir.

André Poulin-Denis, étudiant, Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law : Madame la présidente, les 600 millions de dollars que Patrimoine canadien octroie en éducation au primaire et au secondaire dans la langue de la minorité sont importants pour les conseils, les commissions et les divisions scolaires. Cet argent permet d'offrir une éducation de qualité aux élèves de la minorité linguistique officielle, mais les modalités de remise de ces fonds doivent être repensées et améliorées pour corriger les lacunes systémiques. Les ententes présentement en vigueur viennent à échéance en 2013.

Les consultations reliées au renouvellement des ententes sont à la veille de débiter ou ont déjà débuté. Il n'y a aucune indication que les conseils et commissions scolaires seront consultés. Il reste donc du temps pour redresser la situation.

Notre rapport propose une recommandation. Cette recommandation est simple et elle relève du gros bon sens, c'est-à-dire que les futures ententes bilatérales en matière d'enseignement dans la langue de la minorité interviennent entre Patrimoine canadien et les conseils, les commissions et les divisions scolaires de la minorité.

Pourquoi cette recommandation? D'abord, Patrimoine canadien et plusieurs ministères fédéraux concluent déjà des ententes directement avec les communautés de langue officielle et ce, dans des domaines de compétence provinciale. Même la direction générale de Patrimoine canadien, qui est responsable des fonds en matière d'éducation, transige directement avec les communautés de langue officielle lorsqu'il s'agit de développement communautaire.

Ensuite, les conseils et les commissions scolaires sont les mieux placés pour négocier et pour mettre en œuvre des ententes en matière d'éducation primaire et secondaire parce que ce sont les conseils et les commissions scolaires qui sont les plus directement touchés par les ententes. Comme ce sont les conseils et les commissions scolaires de la minorité et non les ministères de l'Éducation ou Patrimoine canadien qui offrent des services

This is the legal principle of subsidiarity that we refer to in the report.

Finally, Canadian Heritage must account for the money it spends, and it has an administrative, political, moral and legal responsibility to ensure that this money is not used for other purposes. The current bilateral agreements do not include effective reporting or transparency mechanisms. Given that school boards have the sole purpose of providing primary and secondary education in the minority language and that this mission is theirs alone, our recommendation would reduce the use of public funds for purposes other than those intended by Canadian Heritage. Our recommendation would increase accountability and encourage administrative and financial transparency.

Let us be clear. Nothing is stopping Canadian Heritage and the minority school boards from entering into agreements of this type. On one hand, the federal government funds minority-language education through its spending power. This power also allows it to conclude agreements with school boards. On the other hand, school boards, because of their special constitutional status, have a right to governance that allows them to sign agreements with the federal government.

So those are the reasons behind our recommendation that, in 2013, the next bilateral agreements be between Canadian Heritage and the minority school boards, school divisions and boards of education.

Ms. Lozis: Thank you for your attention. We are now ready to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, Ms. Lozis, and thank you, gentlemen.

Senator Losier-Cool: Let me also welcome you and congratulate you on this report. How many minority school boards are there in Canada?

Daniel Wirz, Student, University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section: There are 31 outside of Quebec. There are nine anglophone school boards in Quebec. What is interesting is that all these school boards are also part of two organizations, the Fédération nationale des conseils scolaires francophones and the Quebec English School Boards Association. These organizations could sign framework agreements similar to those already reached under the memorandum of understanding.

Senator Losier-Cool: We have met with anglophones in Quebec, and I knew that there was not much consultation. They told us there was a lack of consultation.

d'éducation, ils sont aussi les plus sensibles aux besoins spécifiques et aux particularités de l'éducation dans la langue de la minorité officielle.

C'est le principe juridique de subsidiarité auquel nous faisons référence dans le rapport.

Enfin, Patrimoine canadien doit tenir compte des sommes qu'il dépense et il a une responsabilité administrative, politique, morale et juridique de s'assurer qu'elles ne servent pas à d'autres fins. Les ententes bilatérales actuelles n'incluent pas de mécanisme efficace pour assurer la reddition de compte ou pour garantir la transparence. Étant donné que les conseils et les commissions scolaires ont l'unique mission d'offrir des services éducatifs primaires et secondaires dans la langue de la minorité, et que cette mission est exclusive, notre recommandation réduirait l'utilisation de fonds publics à d'autres fins que celles prévues par Patrimoine canadien. Elle permettrait une meilleure imputabilité et favoriserait la transparence administrative et financière.

Soyons clairs. Rien n'empêche Patrimoine canadien et les commissions, les conseils scolaires de la minorité, de conclure des ententes du genre proposé. D'une part, le gouvernement fédéral finance l'éducation dans la langue de la minorité par son pouvoir de dépenser. Ce pouvoir lui permet aussi de conclure des ententes avec les commissions et les conseils scolaires. D'autre part, les conseils scolaires, en raison du statut constitutionnel particulier qu'ils possèdent, ont un droit de gestion qui leur permet de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral.

Donc voilà les raisons qui sous-tendent notre recommandation que dès 2013, les prochaines ententes bilatérales interviennent entre Patrimoine canadien et les conseils, commissions et divisions scolaires de la minorité.

Mme Lozis : Nous vous remercions de l'attention portée à nos propos. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, madame, et merci, messieurs.

Le sénateur Losier-Cool : À mon tour, je vous souhaite la bienvenue et je vous félicite pour ce rapport. Combien de conseils scolaires en situation minoritaire pourrait-il y avoir au Canada?

Daniel Wirz, étudiant, Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law : Il y en a 31 à l'extérieur du Québec. Il y a neuf commissions scolaires anglophones au Québec. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a aussi deux organisations qui rassemblent tous ces conseils et commissions scolaires. Il y a la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Il serait possible que ces organisations puissent conclure des ententes-cadres un peu comme celles que le protocole d'entente a déjà conclues.

Le sénateur Losier-Cool : Nous avons rencontré des anglophones du Québec et je savais qu'il n'y avait pas tellement de consultations. Ils nous l'ont dit : la consultation manquait.

Does the Fédération des conseils scolaires francophones sign agreements with Canadian Heritage?

Albert Nolette, Student, University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section: That is exactly the problem. School boards, school divisions and boards of education are not part of the process. This, despite the fact that they are the ultimate beneficiaries of the agreements. The agreements are only between Canadian Heritage and the provinces and territories.

A number of stakeholders in education and official languages have complained about this fact for several years. For example, there was a report written in 1996 by the Commission nationale des parents francophones. In 1981, the Fédération des francophones hors Québec — today the Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada — complained that they were not part of the negotiations, even though school boards are the most sensitive to the issues and needs of official minority language communities.

Senator Losier-Cool: You said that it was primary education, not secondary.

Mr. Wirz: Primary and secondary.

Senator Losier-Cool: Could you give us an example of an agreement that could be signed by Canadian Heritage and a school board? Did your research go that far? It cannot be for a program of study. Curricula are a provincial responsibility. Could a school board in Manitoba, Saskatchewan or Nova Scotia negotiate directly with Canadian Heritage on a particular program?

Ms. Lozis: My colleague, Mr. Morin, will answer your question.

Mr. Morin: A number of provinces have stipulated in their education acts that school boards are allowed to sign agreements with the federal government. I am sure that these types of agreements could include funding for first-language education and also for immersion programs. So the legislation in some provinces allows school boards to sign agreements with the federal government.

Have I answered your question?

Senator Losier-Cool: Yes, but let me take it a step further. To help people or students who might have problems, we often hire second-language monitors; we do this often. Could Canadian Heritage sign an agreement directly with a school board? Is that what you want? An agreement that would say that x dollars would be allocated to monitors for this particular school board?

La Fédération des conseils scolaires francophones signe-t-elle des ententes avec Patrimoine canadien?

Albert Nolette, étudiant, Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law : Justement, c'est le problème que nous avons identifié. Les conseils scolaires, les divisions scolaires et les commissions scolaires sont absents du processus. Ils ne sont pas présents malgré le fait qu'ils sont les ultimes bénéficiaires des ententes. Les ententes sont conclues uniquement entre Patrimoine canadien, les provinces et les territoires.

Depuis plusieurs années, plusieurs intervenants dans le domaine de l'éducation et dans le domaine des langues officielles ont déploré ces faits. Notamment, il y a eu un rapport rédigé, en 1996, par la Commission nationale des parents francophones. En 1981, la Fédération des francophones hors Québec — qui est aujourd'hui la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada — a déploré le fait qu'ils sont absents du processus de négociation, et ce, malgré le fait que les conseils scolaires sont les plus sensibles aux particularités et aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le sénateur Losier-Cool : Vous avez dit que c'était l'enseignement au niveau primaire et non pas secondaire.

M. Wirz : Primaire et secondaire.

Le sénateur Losier-Cool : Pourriez-vous nous donner un exemple d'une entente qui pourrait être signée avec Patrimoine canadien et un conseil scolaire? Avez-vous poussé votre recherche à ce point? Cela ne peut pas être dans un programme d'étude. Les curriculums relèvent des provinces. Est-ce qu'un conseil scolaire au Manitoba, en Saskatchewan ou en Nouvelle-Écosse, pourrait négocier directement avec Patrimoine canadien sur un certain programme?

Mme Lozis : Mon collègue, M. Morin, va vous répondre.

M. Morin : Plusieurs provinces, dans leur Loi sur l'éducation, ont prévu des stipulations qui permettent aux conseils scolaires de signer des ententes avec le gouvernement fédéral. Je suis certain que ces types d'ententes pourraient inclure un financement pour l'éducation en langue première et aussi pour l'éducation en immersion. C'est donc prévu dans la loi de certaines provinces que les conseils scolaires peuvent signer des ententes avec le gouvernement fédéral.

Est-ce que je réponds à votre question?

Le sénateur Losier-Cool : Oui, mais je vais aller un peu plus loin dans ma réflexion. Souvent, pour aider les personnes ou les élèves qui auraient de la difficulté, on embauche des moniteurs en langue seconde, on l'a fait souvent. Est-ce que Patrimoine canadien pourrait signer une entente directement avec un conseil scolaire? C'est ce que vous souhaiteriez? Une entente qui dirait qu'une somme X serait allouée pour des moniteurs dans ce conseil scolaire précis?

Mr. Morin: In the current agreements, the funding is divided into several parts, such as first-language education, second-language education and the monitor portion as you suggest. One of our concerns is that all these are in the same agreement. We suggest that there be different agreements because there are different issues. There should be one agreement for first-language education and one for second-language education in order to promote greater transparency and accountability. The problems are similar, but the issues are different. So we need separate agreements. We believe that they could correct the problem.

The Chair: You just spoke about three areas that each receive a sum of money. When the federal government transfers the money to the province or territory, does it transfer the total amount or is it divided into three envelopes? Did you find information about this?

Mr. Morin: Yes. And if you look at our report, you will find examples of agreements in schedules 1 and 2. The memorandum of understanding between Canadian Heritage and the Council of Ministers of Education, Canada is in schedule 1. After that comes the agreement with Yukon. So it is spelled out.

In section 7 of the MOU, on page 9, you can see that it is very clearly divided — you can see minority language and second language. Canadian Heritage allocates different amounts. If you consult the Yukon schedule, you can see the same type of table.

The Chair: Thank you. I will now move on to questions from the other senators.

Senator Rivard: I was surprised to hear Mr. Morin give the examples of the Northwest Territories and the Yukon as places where money was “redirected.” Instead of going directly to school boards, it went elsewhere. Do you know if this happened just once or every year?

Mr. Morin: To be clear, this occurred in the Yukon, not in the Northwest Territories. The dispute between the school board and the Department of Education is about the same problems that we discuss in our report. There is a good deal of evidence showing that, first, the school boards are not parties to the agreement, and second, that there are examples of funds being reallocated. I am sure that my colleague André can add to this answer.

Mr. Poulin-Denis: I am not sure if you have schedule 5, but it contains some correspondence from this lawsuit.

If you look at the letter dated January 30, you can see the Yukon Department of Education’s suggestion regarding the transfer plan, for minority first-language and immersion education. You can see that the transfers occurred over a four-year period.

M. Morin : Dans les ententes actuelles, c’est divisé en plusieurs sections dont l’enseignement en langue première, l’enseignement en langue seconde et la composante des moniteurs comme vous le suggérez. Une de nos préoccupations est que tous ces enjeux sont dans la même entente. Nous voulons proposer qu’il y ait des ententes différentes puisque les enjeux sont différents. Une entente pour l’enseignement langue première, une entente pour l’enseignement de langue seconde pour qu’il y ait moins de problèmes de transparence, moins de manque d’imputabilité. Toutefois, il faut dire que les problèmes sont similaires, mais les enjeux différents, donc des ententes différentes. Nous croyons qu’elles pourraient remédier au problème.

La présidente : Vous venez de parler des trois volets qui consistent chacun en une somme d’argent. Lorsque le gouvernement fédéral remet l’argent à la province ou au territoire, remet-il une somme globale ou est-ce que les trois enveloppes sont précisées? Avez-vous trouvé de l’information à ce sujet?

M. Morin : Oui. Et si vous voulez consulter notre rapport, vous y retrouverez, aux annexes 1 et 2, des exemples d’ententes. Donc la première annexe, c’est le protocole d’entente entre Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l’Éducation du Canada. Et ensuite, nous avons l’entente du Yukon. Donc, c’est prévu.

À l’article 7 du protocole, à la page 9, on peut voir que c’est très bien divisé, nous y voyons la langue de la minorité et langue seconde. Ce sont des montants différents qu’octroie Patrimoine canadien. Si vous consultez l’annexe du Yukon, vous allez voir le même type de tableaux.

La présidente : Merci. Je vais passer aux questions des autres sénateurs.

Le sénateur Rivard : J’ai été surpris d’entendre M. Morin lorsqu’il a donné l’exemple des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon où l’argent est « détourné ». Au lieu d’aller directement aux conseils scolaires et aux commissions scolaires, il a servi à d’autres buts. Savez-vous si cela s’est passé à une seule reprise ou chaque année?

M. Morin : Pour souligner, c’est arrivé au Yukon et non pas aux Territoires du Nord-Ouest. Le litige entre la commission scolaire et le ministère de l’Éducation porte sur les mêmes conclusions que nous avons élaborées dans notre rapport. Il y a plusieurs éléments de preuve qui affirment que, premièrement, les conseils scolaires ne sont pas parties de l’entente et deuxièmement, il y a des exemples de réaffectation de fonds. Je suis certain que mon collègue André pourrait poursuivre la réponse.

M. Poulin-Denis : Je ne sais pas si vous avez accès à l’annexe 5, mais ce sont quelques pièces de correspondance qui ont été échangées dans le cadre de ce litige.

Si vous regardez la lettre du 30 janvier, vous pouvez voir la suggestion du ministère de l’Éducation du Yukon au sujet du plan de transfert, volet enseignement de la minorité en langue première en immersion. Vous pouvez voir que les transferts ont quand même eu lieu sur une période de quatre ans.

As we note in our report, these funds are very important for the minority school boards. We believe that school boards need to have a seat at the table so that they can assert their needs and the issues for minority-language education and so that they can participate in the discussion about how Canadian Heritage spends these funds.

Senator Rivard: When the Auditor General of Canada audits the funding provided by Canadian Heritage, does she have to determine whether the money is allocated to the appropriate goals, or is that a question that should be asked of the people at Canadian Heritage? I cannot ask them the question, Madam Chair.

The Chair: Nor me.

Senator Rivard: At our next meeting with Minister Moore, I will ask him if he is aware that the money is not going to its intended use.

Senator Robichaud: You gave two examples where there is no transparency or accountability whatsoever. Is this the case for all the agreements signed with the various provinces? There are surely cases where there is transparency.

Mr. Morin: The agreements between Canadian Heritage and the education departments, as we said at the beginning, are modeled on the memorandum of understanding, found in schedule 1. So they are all very similar.

They are all very similar whether they are with the Yukon, Nova Scotia, Quebec or Ontario. They have the same flaws that we identified in our report. The education departments make the decisions; there is a lack of transparency; there is a lack of accountability. Canadian Heritage does not know if these funds are being spent properly. New agreements between Canadian Heritage and school boards would allow for better reporting, greater transparency and improved accountability.

Senator Robichaud: You spoke with Canadian Heritage, I imagine?

Mr. Morin: We used primary sources available to the public. We did not consult Canadian Heritage.

Ms. Lozis: Actually, I tried to contact Canadian Heritage on behalf of the group, but we did not receive a response. You know, it is a bureaucracy, and occasionally it is a bit difficult to reach someone by telephone to arrange a meeting and discuss something, especially since we are students.

One thing I would like to add, which we note in the report, is that this has been a problem for a long time. So it is important to investigate and identify the root of the problem and how to correct it. That is what we hope to be able to accomplish with our report.

Comme on le souligne dans notre rapport, ces fonds sont très importants pour les commissions scolaires de la minorité. Nous croyons important que les commissions scolaires aient une place à la table afin de pouvoir faire valoir leurs besoins et les particularités de l'enseignement dans la langue de la minorité, et de prendre part aux discussions quant à la façon dont ces fonds sont dépensés par Patrimoine canadien.

Le sénateur Rivard : Lorsque la vérificatrice générale du Canada vérifie les subventions données par Patrimoine canadien, doit-elle vérifier si, effectivement, l'argent est affecté aux buts ou s'il s'agit là d'une question à être posée aux gens de Patrimoine canadien? Je ne peux pas leur poser la question, madame la présidente.

La présidente : Ni à moi.

Le sénateur Rivard : Lors de notre prochaine rencontre avec le ministre Moore, je lui demanderai s'il est au courant que l'argent ne va pas aux fins auxquelles il est dédié.

Le sénateur Robichaud : Vous avez donné deux exemples où il n'y avait aucune transparence et aucune imputabilité. Est-ce le cas pour toutes les ententes signées avec les différentes provinces? Il y a sûrement des endroits où on a fait preuve de transparence.

M. Morin : Les ententes qui interviennent entre Patrimoine canadien et les ministères de l'Éducation, comme on l'a mentionné au début, découlent du protocole d'entente que vous avez à l'annexe 1. Donc, elles sont toutes très semblables.

Que ce soit au Yukon, en Nouvelle-Écosse, au Québec ou en Ontario, elles sont très semblables. Elles comportent les mêmes lacunes qu'on a exposées dans notre rapport. Ce sont les ministères de l'Éducation qui prennent les décisions; il y a un manque de transparence, il n'y a pas une reddition de compte efficace. On a souligné la Nouvelle-Écosse et le Yukon, mais on ne sait pas s'il y a des problèmes dans d'autres provinces, dans d'autres territoires. Patrimoine canadien ne sait pas si ces fonds sont dépensés correctement. Les nouvelles ententes qui interviendraient entre Patrimoine canadien et les conseils scolaires permettraient une meilleure reddition de compte, une plus grande transparence et une meilleure imputabilité.

Le sénateur Robichaud : Vous avez parlé à Patrimoine canadien, je suppose?

M. Morin : On s'est basé sur des sources primaires disponibles au public. On n'a pas consulté Patrimoine canadien.

Mme Lozis : En fait, j'ai fait des démarches, au nom du groupe, auprès de Patrimoine canadien, mais on n'a pas pu obtenir de réponse. Vous savez, c'est de la bureaucratie et il est un peu difficile, parfois, de joindre quelqu'un au téléphone pour avoir un rendez-vous et discuter, surtout que nous sommes des étudiants.

Il y a un élément que j'aimerais ajouter — et qui est souligné dans le rapport —, c'est que le problème existe depuis longtemps. Il est donc important d'investiguer afin de voir où est la racine de ce problème et comment le régler. C'est ce qu'on souhaite pouvoir accomplir suite au dépôt de notre rapport.

Senator Robichaud: Apart from the two cases you mentioned, did you contact school boards in various provinces to find out what they can do with their education ministries in order to be more effectively represented? And to find out if the money is spent where it was intended to be spent?

Mr. Wirz: As my colleague mentioned, we did not conduct any interviews; we relied on easily accessible primary sources.

The Chair: Could you define “accessible primary sources?”

Mr. Wirz: We looked at testimony given before this committee and before the House of Commons committee, and we looked at newspaper articles and proceedings from provincial legislatures. We know that representatives from various school boards have already appeared before the committees, said that they were not consulted and that this was a problem. We mentioned this in paragraphs 33 to 36 of our report, on page 10. We noted that representatives from the Fédération nationale des conseils scolaires were upset that things really were done without school boards’ knowledge, despite the important role that they play.

We have an opportunity to change things before 2013, to make the agreements directly between Canadian Heritage and the school boards, so that the latter can have a say.

Senator Robichaud: When do the new agreements take effect?

The Chair: In 2013.

Senator Robichaud: In 2013 — that is soon if we want to start negotiations. Do you know whether Canadian Heritage has started to negotiate and would like to implement the recommendations from your report?

Mr. Morin: The negotiations would be between Canadian Heritage and the education departments of the provinces and territories. As we suggest in our report, this is all done very quietly. We do not know if consultations are currently underway. If they are underway, we do not know if they are effective. So, yes, 2013 is very soon, but the problems have existed for 40 years. A number of stakeholders from a number of organizations have appeared before this committee and the House of Commons Committee on Official Languages to suggest changes to the agreements, namely, to include school boards and to improve reporting requirements. We have a different view. We want the agreements to be between school boards and Canadian Heritage. We believe that this is the only way to ensure that the funds are allocated and spent correctly for official language minority communities.

Senator Robichaud: Thank you.

Le sénateur Robichaud : À part les deux cas que vous avez mentionnés, est-ce que vous avez contacté des conseils scolaires dans différentes provinces afin de savoir quelle sorte d’intervention ils peuvent faire auprès de leur ministère pour être mieux représentés? Et pour savoir si les fonds sont dépensés pour les fins auxquelles on les accorde?

M. Wirz : Comme mon collègue l’a mentionné, on n’a pas fait d’entrevues, on s’est fondé sur des sources primaires facilement disponibles.

La présidente : Pouvez-vous définir ce que veut dire « sources primaires disponibles »?

M. Wirz : On a regardé des témoignages donnés devant ce comité et devant le comité de la Chambre des communes, on a regardé des articles de journaux, des débats dans des assemblées législatives provinciales. On sait que les représentants de différents conseils scolaires sont déjà venus devant les comités pour témoigner du fait qu’ils n’étaient pas consultés et que c’était un problème. On a noté cela aux paragraphes 33 à 36 de notre rapport, à la page 10. On peut voir que des représentants de la Fédération nationale des conseils scolaires s’indignent du fait que les choses sont vraiment faites à l’insu des conseils scolaires, malgré le rôle important qu’ils jouent.

On a une chance de changer les choses d’ici 2013, pour faire en sorte que les ententes interviennent entre Patrimoine canadien et les conseils scolaires, afin que ces derniers puissent avoir leur mot à dire.

Le sénateur Robichaud : Les nouvelles ententes arrivent quand?

La présidente : En 2013.

Le sénateur Robichaud : En 2013, c’est bientôt si on veut commencer à négocier. Est-ce que vous avez eu connaissance qu’à un moment donné, Patrimoine canadien a commencé à négocier et voudrait mettre en place les recommandations de votre rapport?

M. Morin : Les négociations se feraient entre Patrimoine canadien et les ministères de l’Éducation des provinces et des territoires. Comme on le suggère dans notre rapport, c’est un processus qui est très discret. On ne sait pas si les consultations se font activement. Si les consultations sont effectuées, on ne sait pas si elles sont efficaces. Donc 2013, oui, c’est très proche, mais cela fait 40 ans qu’il y a des problèmes. Plusieurs intervenants de plusieurs organisations ont comparu devant ce comité et devant le Comité des langues officielles de la Chambre des communes pour suggérer des modifications aux ententes, c’est-à-dire avoir plus de place pour les conseils scolaires et de meilleures clauses de reddition de compte. Nous, c’est différent. On veut que les conseils scolaires concluent les ententes avec Patrimoine canadien. Nous croyons que c’est la seule façon d’assurer que les fonds soient distribués et dépensés correctement pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le sénateur Robichaud : Merci.

Senator Losier-Cool: When the agreements are renegotiated, could we not include a penalty? If we adopt your recommendation, the school boards would be directly involved in the negotiations. We would rely on school boards to act in good faith. But if, at some point, a school board says, “We need this much money to fix the roofs of all the schools in the district,” as is the case in Nova Scotia — can we incorporate a penalty in a new agreement?

Mr. Morin: If you would like to look at schedule 2 of the Yukon agreement, there is no page number, but, in section 16, it is “Breach of Commitments and Recourse”; so it is there already, except that the penalty is that Canadian Heritage stops transferring funds. That is really not what we want, because official language minority communities need those funds in order to create education programs. That is really not the way we want to go. We do not want them stopping the payments; that would not be the right thing to do.

Mr. Poulin-Denis: If our recommendation is accepted, the sole mission of school boards and boards of education is to provide education in the minority language. So of course they cannot spend the money on anything else. And school boards and boards of education are required to report annually to the ministry of education in their respective province or territory. A certain level of accountability is still expected of them. But that would ensure some oversight, three levels of oversight if you will, because school boards still have to submit their annual report, an audit, essentially. The oversight would be Canadian Heritage. It would be submitted to the ministry of education, but of course I imagine it would be available to Canadian Heritage.

Senator Robichaud: You say that the payments should not be stopped, but if the funds are used for purposes other than the primary objective of the agreement, should we not stop them and tell them that the funds are not being used the way they are supposed to be?

Ms. Lozis: It is not right for a minority group that needs the money to have to pay. In my humble opinion, there should be a way for Canadian Heritage to make school boards accountable, because we cannot just force an entire group that needs the funds in order to survive assimilation and preserve its culture to pay for mismanagement by one organization. The idea is for Canadian Heritage to be able to develop appropriate tools designed specifically to track the money and see what it is being used for.

Mr. Wirz: We believe the money is being used for other purposes because entities other than school boards are managing it. Education in the language of the minority is what minority school boards are concerned about. The current problems exist because the majority cannot understand the problems of the minority managing the money.

Le sénateur Losier-Cool : Quand on va renégocier les ententes, est-ce qu'on ne pourrait pas inclure une sanction? Si on adopte votre recommandation, on négocie directement avec les conseils scolaires. On se fie que les conseils scolaires ont la meilleure volonté du monde, mais si, à un moment donné, un conseil scolaire dit : « J'ai besoin de tant d'argent pour réparer les toits de toutes les écoles de mon district » — comme c'est le cas de la Nouvelle-Écosse —, est-ce qu'on peut prévoir une sanction lorsqu'on préparera une nouvelle entente?

M. Morin : Si vous voulez consulter l'annexe 2 du Yukon, il n'y a pas de numéro de page, mais à l'article 16, c'est « Manquement aux engagements et recours », donc c'est déjà prévu, sauf que la sanction est que Patrimoine canadien arrête de transférer les fonds. Ce n'est vraiment pas cela qu'on veut parce que les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont besoin de ces fonds pour créer les programmes d'éducation. Ce n'est pas vraiment la méthode qu'on veut. On ne veut pas qu'ils arrêtent les paiements, cela ne serait pas la bonne chose à faire.

M. Poulin-Denis : Si notre recommandation est retenue, l'unique mission des conseils scolaires et des commissions scolaires est de fournir une éducation dans la langue de la minorité. Alors c'est sûr qu'ils ne peuvent pas dépenser les fonds pour autre chose. Aussi, les conseils et les commissions scolaires doivent rendre des comptes annuellement au ministère de l'Éducation de leur province et territoire respectif. Il y a quand même un certain niveau de reddition de compte qui est exercé sur eux. Cela assurerait quand même une certaine surveillance, une triple surveillance si vous voulez, parce que les commissions scolaires doivent quand même présenter leur rapport annuel, une vérification comptable dans le fond. Ce serait une surveillance de la part de Patrimoine canadien. Elle serait présentée au ministère de l'Éducation, mais évidemment, j'imagine qu'elle serait accessible à Patrimoine canadien.

Le sénateur Robichaud : Vous dites qu'on ne devrait pas arrêter les fonds, mais si les fonds sont utilisés à d'autres fins que le but premier de l'entente, est-ce qu'on ne devrait pas arrêter pour leur dire qu'ils ne sont pas utilisés comme il se doit?

Mme Lozis : Ce n'est pas bien de faire payer le groupe minoritaire qui a besoin de ce fond. Il devrait y avoir, à mon humble avis, une façon que Patrimoine canadien pousse les conseils scolaires à rendre des comptes parce qu'on ne peut pas tout simplement faire payer la mauvaise gestion d'une entité à tout un groupe qui a besoin de cet argent pour survivre à l'assimilation et assurer la survivance de sa culture. L'idée est que Patrimoine canadien puisse développer des outils appropriés pour justement retracer l'argent et voir à quelles fins il est utilisé.

M. Wirz : Selon nous, l'argent sert à d'autres fins parce que ce sont d'autres entités que les conseils scolaires qui le gèrent. C'est l'éducation dans la langue de la minorité qui préoccupe les conseils scolaires de la minorité. Les problèmes actuels sont là parce que c'est la majorité qui ne peut pas comprendre les problèmes de la minorité qui gère l'argent.

The idea that the majority may find it hard to understand the minority's concerns is the whole crux of school governance. That was recognized back in 1990 in the *Mahé* decision. The impact of our proposal would be to reduce the amount of money used for other purposes. That is why we made no recommendations other than the one recommending that, beginning in 2013, agreements should be made directly with minority school boards so that the money that is so essential goes where it is intended to go.

Senator Poulin: I would like to commend you. I can see from your answers to the questions raised and from the report itself that you took your research very seriously and were very thorough.

I would like to back up a little bit and ask you how you came to choose this subject.

Mr. Morin: That is a good question. I can answer that. Last year, a group of students came to share their ideas about the Official Languages Act, and we decided that we should do a project too. From the rumours we heard and the reports we read, we knew that there was a serious problem between Canadian Heritage and school boards. We told ourselves that we could not ignore the problem because all francophones in Canada are in a minority, all of us. That is what got our attention. We figured our report might lead to something. It is not a report that we are handing in to our professor for him to give us an A or a B on. We hope the report will take us somewhere.

Senator Poulin: When you mentioned an A or a B, I noticed that Professor Power was smiling a lot.

Mr. Morin: I am sure others want to add something about why they chose the subject.

Ms. Lozis: As you can see, we come from different parts of Canada. I was not personally aware of the first team that made a presentation to the Senate. As a minority person on two counts, I thought it was very important to take up this cause and understand the issue so that we can give back to the community what the community has given us. If our work helps to bring about change, it would be a big plus for all of us, because minority groups need support and they need to safeguard their culture. They cannot do that without some understanding of what is going on in the community.

Senator Poulin: Your initial premise is extremely important in terms of these funds for the vitality of the language and language learning. You are perfectly right.

You talked about your methodology and about primary sources. Did you use any other research methodologies?

L'idée que la majorité ait de la misère à comprendre les préoccupations de la minorité, c'est le fondement même de la gestion scolaire. Cela a été reconnu dès 1990 dans l'arrêt *Mahé*. Notre proposition aurait pour impact de réduire le montant d'argent utilisé à d'autres fins. C'est pour cela qu'on ne retient pas d'autres recommandations que celle de faire en sorte que, dès 2013, des ententes interviennent directement avec les conseils scolaires de la minorité pour que les sommes d'argent qui sont tellement importantes se rende aux fins pour lesquelles elles sont prévues.

Le sénateur Poulin : J'aimerais vous féliciter. On peut voir, par les réponses aux questions qui sont soulevées et par le rapport lui-même, que vous avez apporté énormément de sérieux et de rigueur à votre recherche.

J'aimerais prendre un petit recul et vous demander ce qui vous a amenés à choisir ce sujet?

M. Morin : C'est une bonne question. Je peux y répondre. L'an dernier, un groupe d'étudiants sont venus proposer leurs idées au sujet de la Loi sur les langues officielles et nous avons décidé que nous devrions aussi faire un projet. Par les rumeurs et des rapports qu'on avait lus, nous savions qu'il y avait un grave problème entre Patrimoine canadien et les conseils scolaires. Nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas passer à côté de cela puisque nous sommes tous des francophones au Canada en situation minoritaire. Cela nous a interpellés. Nous avons estimé que notre rapport pouvait mener à quelque chose. Ce n'est pas un rapport qu'on va donner à notre professeur et sur lequel il va nous donner un A ou un B. Nous espérons que le rapport va nous mener à quelque chose.

Le sénateur Poulin : Lorsque vous avez parlé d'un A ou un B, j'ai remarqué que le professeur Power a souri d'une façon très spéciale.

M. Morin : Je suis certain qu'il y en a d'autres qui veulent ajouter quelque chose à savoir pourquoi ils ont choisi le sujet.

Mme Lozis : Comme vous pouvez le constater, on vient de différents coins du Canada. Moi, je n'étais pas au courant personnellement de la première équipe qui a fait une présentation au Sénat. En tant que personne doublement minoritaire, il me semblait que c'était très important d'embrasser cette cause-là et que l'on comprenne cette problématique pour pouvoir, en fait, remettre à la communauté ce qu'elle nous a donné. Si à partir de notre travail, on pouvait changer les choses, ce serait un gros plus pour nous tous parce que les groupes minoritaires ont besoin d'appui pour pouvoir sauvegarder leur culture. Ils ne peuvent le faire qu'à partir d'une certaine compréhension de ce qui se passe dans le milieu.

Le sénateur Poulin : Votre prémisse de départ est extrêmement importante concernant ces fonds pour l'épanouissement de la langue et l'apprentissage de la langue. Vous avez tout à fait raison.

Vous avez parlé de votre méthodologie et vous avez parlé de sources primaires. Avez-vous utilisé d'autres méthodologies de recherche?

Mr. Nolette: We reviewed all the public documentation from Canadian Heritage. We were able to study the agreements and the memoranda of understanding in detail. There are some glaring weaknesses in the agreements. I refer you to paragraph 25 of our brief, on page 6, where subsection 9.4 states: "Similarly, each provincial/territorial government agrees to consult, as deemed necessary, with interested associations and groups."

We have already seen from some of the evidence that has been given before this committee and the House of Commons Committee on Official Languages that, when it is deemed necessary, consultation often lasts only half an hour or does not take place at all. That is one of the big weaknesses. So we studied the agreements in detail.

Senator Poulin: I have a question about the agreements. You said you did not meet directly with representatives from the Department of Canadian Heritage; but did you have any discussions with the Privy Council Secretariat, which is responsible for all agreements between the federal government and the provinces?

Ms. Lozis: No, unfortunately; hence the importance of this presentation we are making now, because we firmly believe that you have the necessary resources and tools to take this report farther. We are limited by the time and the tools available to us. So we hope that you will be able to take this farther and that you will be able to get the answers that we could not.

Senator Poulin: I have one last question that follows on from the other questions asked by my colleagues.

Among your recommendations to the committee, you make a recommendation in an effort to solve a problem that you identified. You identified a problem of administrative dysfunction and you identified a problem of a lack of accountability and transparency. Did you look at any other possible options to try to solve the problem?

What you are recommending is a change in way stakeholders communicate. Are there any other options that are not in the report that you studied before making that recommendation?

Mr. Nolette: Yes. Even at Canadian Heritage, there are agreements under which the department gets involved and signs agreements directly with the community. I refer you to the Canada-community agreements. There are also other examples in the area of health; Health Canada signs agreements directly with minority linguistic communities to provide services. In economic development as well, several departments, such as Industry Canada, Human Resources and Skills Development Canada, sign agreements to transfer funds directly to minority organizations. That ensures that the funds are spent as

M. Nolette : Nous avons fait un examen de toute documentation à caractère public provenant de Patrimoine canadien. Nous avons pu étudier les ententes et les protocoles d'entente en détail. Il y a certaines lacunes qui sont très évidentes dans les ententes. Je vous réfère au paragraphe 25 de notre mémoire, à la page 7, où la disposition 9.4 dit que chaque gouvernement provincial ou territorial accepte également, lorsque cela est jugé nécessaire, de consulter les associations et groupes intéressés.

Déjà, nous observons, selon plusieurs témoignages qui ont eu lieu devant ce comité et le Comité sur les langues officielles de la Chambre des communes, que lorsque cela est jugé nécessaire, la consultation ne dure souvent qu'une demi-heure ou pas du tout. Cela figure parmi les grandes lacunes. Nous avons donc étudié les ententes en profondeur.

Le sénateur Poulin : J'ai une question concernant les ententes. Vous avez mentionné que vous n'aviez pas rencontré directement les représentants du ministère Patrimoine canadien, mais avez-vous eu des discussions avec le secrétariat du Conseil privé qui est responsable de toutes les ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces?

Mme Lozis : Non, malheureusement; d'où l'importance de cette présentation que nous faisons maintenant parce que nous sommes convaincus que vous avez les ressources nécessaires et les outils pour amener ce rapport plus loin. Nous sommes limités par le temps et par les outils qui nous sont disponibles. Nous espérons donc que vous pourrez porter cela plus loin et que vous obtiendrez ces réponses que nous n'avons pu obtenir.

Le sénateur Poulin : J'ai une dernière question complémentaire faisant suite à d'autres questions qui ont été posées par mes collègues.

Parmi vos recommandations au comité, vous faites une recommandation pour essayer de régler un problème que vous avez identifié. Vous avez identifié un problème de dysfonctionnement administratif et vous avez identifié un problème de manque d'imputabilité et de transparence. Est-ce que vous avez étudié d'autres options possibles pour essayer de régler le problème?

Ce que vous recommandez, c'est un changement de communication d'intervenants. Est-ce qu'il y a d'autres options ne figurant pas au rapport que vous avez étudiées avant de faire cette recommandation?

M. Nolette : Oui. Au sein de Patrimoine canadien même, il existe des ententes dans lesquelles le ministère de Patrimoine canadien intervient et conclut des ententes directement avec la communauté. Je vous réfère aux ententes Canada-communautés. Il existe également d'autres exemples de cela dans le domaine de la santé; Santé Canada conclut des ententes directement avec les communautés linguistiques en situation minoritaire pour offrir des services et également dans le domaine du développement économique où plusieurs ministères, tels Industrie Canada, Ressources humaines et Développement des compétences

effectively as possible and it ensures more transparency. It is not exactly a matter of coming up with a new solution, but of implementing practices that already exist.

Senator Poulin: Are these practices mentioned in your report?

Mr. Nolette: Yes, in part 4 of our report, starting on page 23.

M. Poulin-Denis: We have followed that recommendation since the agreements have existed since the 1970s. And almost since the first agreements were signed, school boards, boards of education and community representatives have identified problems. These agreements have gone through nine different governments, and 22 different ministers have been responsible for this matter. Despite the fact that, over those 40 years, there were some changes to the agreements, the addition of consultation clauses, for example, the expected results are not enough. You can see it with our Yukon example; the dispute in Yukon is basically the same problem. The dispute in Yukon, in our opinion, stems from the problem we have identified. School boards, boards of education and representatives are not party to the agreements. As we mentioned, the funds are very important for school boards and boards of education. That is why it is important, as soon as possible, beginning with the new agreements in 2013, to try to include them and to have the agreements between Canadian Heritage and school boards.

Senator Poulin: Do you plan to submit your report to the Minister of Canadian Heritage?

Ms. Lozis: We will discuss that with our professor.

Senator Losier-Cool: And to the Commissioner of Official Languages?

Senator Fortin-Duplessis: Let me begin by apologizing for being late, but a lot of committees are sitting today at the same time, and I was at the Foreign Affairs Committee.

I would also like to commend you on the work you have done. I have not had time to read it, but I did skim through it. This committee went to Quebec City to look at the situation for anglophones there, and their situation is really not an easy one.

During the hearings, I asked the Minister of Canadian Heritage how much was allocated to transfers for education. He answered the question easily, but when we got to Quebec City and invited a number of deputy ministers to come and testify, we were never able to find out how the funds were administered.

Canada qui concluent des ententes pour transférer des fonds directement aux organismes de la minorité. Ceci assure que les fonds sont dépensés le plus efficacement possible et cela assure davantage de transparence. Il ne s'agit pas exactement d'inventer une nouvelle solution, mais de mettre en œuvre des pratiques qui existent déjà.

Le sénateur Poulin : Est-ce que ces pratiques figurent déjà dans votre rapport?

M. Nolette : Oui, c'est à la section 4 de notre rapport, à partir de la page 24.

M. Poulin-Denis : Nous avons retenu cette recommandation puisque les ententes existent depuis les années 1970. Et presque depuis le début des ententes, les conseils, les commissions et les représentants communautaires ont identifié des problèmes. Ces ententes ont passé par neuf différents gouvernements, et il y a eu 22 différents ministres qui ont eu la charge de ce dossier. Malgré le fait que, pendant ces 40 ans, il y a eu certains changements aux ententes, comme par exemple l'ajout de clauses de consultation, les effets escomptés ne sont pas suffisants. On peut le voir avec notre exemple concernant le Yukon; le litige au Yukon qui pose le même problème, à la base. Le litige au Yukon, à notre avis, ressort de la problématique que nous avons identifiée. Les conseils scolaires, les commissions scolaires et les représentants ne font pas partie des ententes. Ces fonds, comme on l'a mentionné, sont très importants pour les conseils scolaires et les commissions scolaires. C'est pour cela qu'il est important, aussitôt que possible, dès 2013 pour les nouvelles ententes, qu'on puisse tenter de les inclure; que les ententes interviennent entre Patrimoine canadien et les conseils scolaires.

Le sénateur Poulin : Avez-vous l'intention de soumettre votre rapport au ministre du Patrimoine canadien?

Mme Lozis : On en discutera avec notre professeur.

Le sénateur Losier-Cool : Et au commissaire aux langues officielles aussi?

Le sénateur Fortin-Duplessis : En tout premier lieu, je vous demande d'excuser mon retard parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup de comités qui siègent en même temps et j'étais au Comité des affaires étrangères.

Je tiens aussi à vous féliciter pour le travail que vous avez accompli. Je n'ai pas eu le temps de le lire, mais j'y ai jeté un coup d'œil. Le comité s'est déplacé à Québec afin de connaître la situation des anglophones à Québec et la situation là-bas n'est vraiment pas facile.

Lors des audiences, j'ai demandé au ministre du Patrimoine canadien quelles sommes étaient allouées aux transferts pour l'éducation. Il a répondu facilement à la question, mais quand nous sommes arrivés à Québec et que nous avons invité des sous-ministres à venir témoigner, on n'a jamais pu savoir de quelle façon les fonds étaient administrés.

Only one person showed up out of all the invitations we sent out. Can someone tell me how many deputy ministers were invited and from which departments?

The Chair: I do not remember, but only one person accepted our invitation.

Senator Fortin-Duplessis: We invited several. A few declined, so we only got one person, who incidentally was excellent. But we never managed to find out how the funds are administered.

Only in the agreements on economic development was it possible to get that information, as you also mentioned in your report, in fact. In terms of community economic development, even though the area is in provincial jurisdiction, there are some transfers of funds from the federal government to those organizations.

In your recommendations, you suggest that people be accountable and that when the agreements come up for renewal, the government should perhaps look twice. That is hard, because, as soon as you get into areas of provincial jurisdiction — as is the case with minority communities — it is always the same problem. It is hard to know what is going on, because if Minister Moore insists, insists and insists, others are going to think that he is trying to meddle in an area of provincial jurisdiction.

That was not necessarily a question I had to ask you, but I think you did a good job preparing the brief you just presented. And as Senator Marie Poulin said earlier, I hope you will send your report to Minister Moore. It is important. The work you have done must not be left lying on a shelf. You have to do some follow-up with your report, which contains some excellent recommendations.

It is clear that you explored the matter in depth and that you did very good work. I think your report deserves to go to the minister's office and that the minister should be aware of it. You have raised very important questions, and once again I commend you.

The Chair: I have a question that follows on from Senator Fortin-Duplessis's comments. Because we have to look at the situation from both sides, I will play devil's advocate a bit. Do you think your recommendations reflect the division of powers between the federal government and the provinces?

Mr. Wirz: Yes, we do, for a number of reasons. First of all, Canadian Heritage transfers funds in accordance with its spending authority and with Part VII. There is also the very specific situation of school boards and minority-language education.

Une seule personne s'est présentée parmi toutes les invitations qui avaient été faites. Est-ce qu'on peut me donner le nombre de sous-ministres qui ont été invités et dans quels ministères?

La présidente : Je ne me souviens pas, mais une seule personne a accepté notre invitation.

Le sénateur Fortin-Duplessis : On en avait invité plusieurs. Il y a eu plusieurs refus mais on n'a eu qu'une seule personne qui, soit dit en passant, était excellente. Mais on n'a jamais pu savoir de quelle façon les fonds étaient administrés.

Ce n'est que dans les ententes pour le développement économique qu'il a été possible de le savoir et vous l'avez d'ailleurs mentionné dans votre rapport. Pour ce qui est du domaine du développement économique communautaire, même si c'est de juridiction provinciale, il y a des transferts de fonds qui se font du gouvernement fédéral vers ces organismes.

Dans vos recommandations, vous suggérez que les gens soient imputables et que quand viendra le renouvellement des ententes, il faudra peut-être que le gouvernement regarde à deux fois. C'est difficile parce que dès qu'on touche aux compétences provinciales — et c'est le cas avec les communautés en situation minoritaire —, c'est toujours le même problème. C'est très difficile de savoir qu'est-ce qui se passe parce que si le ministre Moore insiste, insiste et insiste, les autres vont croire qu'il veut s'infiltrer dans un domaine de juridiction provinciale.

Ce n'était pas nécessairement une question que j'avais à vous poser, mais je crois que vous avez bien préparé le mémoire que vous venez de déposer. Et comme l'a mentionné le sénateur Marie Poulin tout à l'heure, j'espère que vous allez envoyer votre rapport au ministre Moore. C'est important. Le travail que vous avez fait ne doit pas rester lettre morte. Il faut qu'il y ait une suite à votre rapport qui contient d'excellentes recommandations.

On voit que vous avez poussé à fond le sujet et que vous avez très bien travaillé. Je crois que votre rapport mérite de se rendre au bureau du ministre et que ce dernier en prenne connaissance. Vous avez soulevé des questions drôlement importantes et encore une fois, je vous félicite.

La présidente : J'ai une question complémentaire aux commentaires du sénateur Fortin-Duplessis. Puisqu'il faut examiner la situation des deux côtés, je me ferai un peu l'avocat du diable. Croyez-vous que vos recommandations respectent le partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces?

M. Wirz : Selon nous, oui, et pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a Patrimoine canadien verse des fonds selon le pouvoir de dépenser et selon la partie VII. Il y a aussi la situation des commissions scolaires et l'éducation dans la langue de la minorité, ce qui est tout à fait particulier.

We know that section 23 grants school governance authority; and it is interesting that, back in 1990, the Supreme Court held that, and I quote:

. . . the minority language representatives should have exclusive authority to make decisions relating to the minority language instruction and facilities, including . . .

Then there are five items, the last of which is:

. . . the making of agreements for education and services for minority language pupils.

We believe our recommendations respect the division of powers. In addition, education legislation in several provinces and territories specifically allows school boards to enter into agreements with the federal government. For example, in Saskatchewan, the Education Act, 1995, states that school boards can sign agreements for any purpose deemed necessary and beneficial to the quality and effectiveness of education services in the francophone education area, in particular with the Government of Canada or its agencies. All of these passages are quoted on page 21 of our report.

The Chair: That was an excellent answer. Thank you.

Senator Mockler: I would like to add to what the other senators said. I would like to commend you. This is a step in the right direction. However, we have a long way to go if we want to raise awareness across the entire government.

You have probably read the *Roadmap for Canada's Linguistic Duality 2008-2013*. I am sure you probably started what you presented to us with that 2008-13 roadmap in mind, because it is a first and it is unprecedented, too.

When I was a minister in New Brunswick, I recall that we had a budget increase of \$1.1 billion under the government of the time. That is still something you never see when you look at the budget process. People came to talk about the mechanisms, and I am pleased to hear that you continue to follow up very closely with the people who come to give evidence before the Official Languages Committee to discuss the matters you raised. The follow-up is necessary.

However, when you talk about accountability and transparency, I agree with you. I think young Canadians want to be among tomorrow's leaders; they will probably want accountability that they can count on and clear, specific transparency.

That said, when I look at the 14 different departments or corporations, such as ACOA in New Brunswick, Canada Economic Development for Quebec Regions and FedNor in Ontario, whether in the area of health, immigration, post-secondary education or justice, there is one other very important mechanism for the

Nous savons que l'article 23 accorde un pouvoir de gestion scolaire et ce qui est intéressant de savoir, c'est que dès 1990 la Cour suprême du Canada a conclu que, et je cite :

[...] les représentants de la minorité linguistique devraient avoir le pouvoir exclusif de prendre des décisions concernant l'instruction dans sa langue et les établissements où elle est dispensée, notamment [...]

Ensuite il y a cinq points, dont le cinquième :

[...] la conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés aux élèves de la minorité linguistique.

À notre avis, nos recommandations respectent le partage des compétences. De plus, les lois scolaires de plusieurs provinces et de plusieurs territoires permettent expressément aux conseils scolaires de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral. Par exemple, en Saskatchewan, la Loi de 1995 sur l'éducation prévoit que le conseil scolaire peut conclure des accords à toutes fins jugées nécessaires et avantageuses pour la qualité et l'efficacité des services d'éducation de la division scolaire francophone, notamment avec le gouvernement du Canada ou ses organismes. Tous ces passages sont cités à la page 21 de notre rapport.

La présidente : C'était une excellente réponse. Je vous remercie.

Le sénateur Mockler : J'aimerais ajouter à ce qui a été dit par les autres sénateurs. J'aimerais vous féliciter. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. Cependant, il nous reste un long parcours à compléter si on veut sensibiliser tout l'appareil gouvernemental.

Vous avez sans doute pris connaissance de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*. Il ne fait aucun doute que vous avez vraisemblablement entamé ce que vous nous avez présenté en tenant compte de cette feuille de route 2008-2013, parce que c'est une première et que c'est sans précédent dans celle-ci aussi.

Lorsque j'étais ministre au Nouveau-Brunswick, je me souviens qu'on a eu une augmentation du budget de 1,1 milliard de dollars sous le présent gouvernement. C'est encore du jamais vu lorsqu'on regarde le processus de budgétisation. Il y a eu des gens qui sont venus parler des mécanismes et je suis content d'entendre que vous avez continué à suivre de très près les personnes qui viennent témoigner au comité des langues officielles pour discuter de ce que vous avez soulevé et qui doit faire l'objet d'un suivi.

Par contre, lorsqu'on parle d'imputabilité et de transparence, je suis d'accord avec vous. Je crois que si les jeunes Canadiens et Canadiennes veulent faire partie du leadership de demain, ils voudront sans doute une imputabilité qu'ils peuvent comptabiliser et une transparence claire et précise.

Cela étant dit, lorsque je regarde les 14 différents ministères ou corporations telles que l'APECA au Nouveau-Brunswick, Développement économique Canada pour les régions du Québec et FedNor, Ontario, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'immigration, de l'éducation postsecondaire, de la

development of our communities. That is the research and development centres.

What irritates me a bit, coming from New Brunswick, is that about six weeks ago, during the budget consultations I took part in, I asked the officials a question. I asked them whether they were happy with the accountability and transparency mechanism in the roadmap. They told me they were happy and gave me typical examples like the Santé en français program.

My question is this: do you plan to complete what you are presenting to us by consulting the other provincial and territorial governments in order to give you an overview of their transparency and their accountability with respect to the federal government?

Ms. Lozis: We would like to have been able to do that very much, but this research project is part of a course. This session actually marks the end of this long journey. We are all very impressed by what we have seen and by what can be done. And if it were possible to continue the research and consult the provinces, I am sure my colleagues would agree with me that we would do it.

Mr. Wirz: The question of the accountability of the provinces is part of the reason why we want direct agreements with minority school boards. We want to minimize the number of administrative levels the funds pass through. That will make it easier to see the accounts, to find out how the money gets from point A to point B, to be sure that the money is not going through points C, F, Z or Y. That is why we believe that, as soon as possible and beginning in 2013, agreements should be signed directly between Canadian Heritage and minority school boards.

Senator Mockler: I certainly do not want to comment on what you presented to us. I look at your recommendation and it is very substantial. I certainly do not want to cast a shadow over what you presented. I think it is a step in the right direction, but there is still a lot to be done.

If we were talking about a first attempt by the government and I had a document like this one, I would be asking myself a lot of questions about all the governments.

I see here the issues you have raised, I believe there are still other steps to be taken, and I encourage you to do that, because you are in the process of demonstrating certain points.

My final question is this: when you asked to contact or meet with people who you say lack transparency and accountability, did they refuse to meet with you?

Ms. Lozis: No, not necessarily. We noticed a certain approach. They are accustomed to working that way. It is therefore very hard to change an administrative culture, as you know. We raised that point, and many have done it before us. Unfortunately, the

justice, il y a aussi un autre mécanisme très important pour le développement de nos communautés. Ce sont les centres de recherche et de développement.

Ce qui me chatouille un peu, venant du Nouveau-Brunswick, c'est qu'il y a environ six semaines, durant la période de consultations budgétaires à laquelle j'ai participé, j'ai posé la question aux fonctionnaires. Je leur ai demandé si, dans la feuille de route, ils étaient satisfaits du mécanisme d'imputabilité et de transparence. Ils m'ont dit qu'ils étaient satisfaits et m'ont donné des exemples typiques comme celui du dossier Santé en français.

Ma question est la suivante : avez-vous l'intention de compléter ce que vous nous présentez en consultant les autres gouvernements provinciaux et territoriaux pour vous faire donner un compte-rendu de leur transparence et de leur imputabilité vis-à-vis le gouvernement fédéral?

Mme Lozis : On aurait bien aimé pouvoir le faire, mais ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre d'un cours. Cette session, en fait, marque la fin de ce long trajet. Nous sommes tous très impressionnés par ce qu'on a vu et par ce qu'on peut faire. Et s'il était possible de poursuivre la recherche et de consulter les provinces, mes collègues seront d'accord avec moi pour dire qu'on le ferait.

M. Wirz : La question d'imputabilité des provinces est, en partie, la raison pour laquelle nous voulons que les ententes interviennent directement avec les conseils scolaires des minorités. On veut minimiser le nombre de paliers administratifs par lesquels les fonds transitent. Ainsi, il sera plus facile de voir les comptes, de savoir comment l'argent se rend du point A au point B, si l'argent ne transite pas par les points C, F, Z ou Y. C'est pourquoi nous croyons que les ententes devraient intervenir aussitôt que possible, donc dès 2013, directement entre Patrimoine canadien et les conseils scolaires des minorités.

Le sénateur Mockler : Je ne veux certainement pas faire des commentaires sur ce que vous nous avez présenté. Je regarde votre recommandation et elle est très étoffée. Je ne veux certainement pas mettre dans l'ombre ce que vous nous avez présenté. Je trouve que c'est un pas dans la bonne direction, mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

Si on parlait d'une première tentative du gouvernement et que j'avais un document comme celui-ci, je me poserais beaucoup de questions sur tous les gouvernements.

Je vois ici ce que vous avez soulevé, j'estime qu'il reste d'autres étapes à suivre et je vous encourage à le faire, car vous êtes en train de démontrer certains points.

Ma dernière question sera la suivante : lorsque vous avez demandé à communiquer ou à rencontrer les gens chez qui, vous dites, il manque de la transparence et de l'imputabilité, ont-ils refusé de vous rencontrer?

Mme Lozis : Non, pas nécessairement. Nous avons remarqué une certaine façon de faire. Ils sont habitués de travailler de cette façon. Il est donc très difficile, comme vous le savez, de changer une culture administrative. Nous avons soulevé ce point et

problem persists for the very reason that that administrative culture has not changed. I do not feel they were acting in bad faith or that they did not want to meet with us. However, we are students, and as a rule, people do not waste their time with students unless it is something clearly defined and they have to take that extra step.

That is why I am going to reiterate that you have that capability, which we do not, to investigate and ask the people concerned more questions. We were, and continue to be, limited by time and by the tools we had.

The Chair: If I understand this research project correctly, everything you have presented to us comes from public information that you went out and found on Internet sites, in committee reports or appearances by witnesses. You compiled everything you were able to find from public information?

Mr. Morin: That is correct.

The Chair: So that is the way you went about it. And the priority, given that you did not have enough time, was not to go and meet with people, but rather to find all the public information that was available and accessible. Is that correct?

Éric LeBlanc, student, University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section: Yes, that is the approach that we wanted and that was available to us as students.

I would like to add to my colleague's remarks. The objective of our research was not to criticize a particular government or public service. We found that, for 40 years, there have been these weaknesses in the system. We are criticizing the way the system works and we are proposing an alternate way of operating, namely for Canadian Heritage to deal directly with school boards.

Senator Mockler: You are certainly the leaders of tomorrow and you have the training.

In your opinion, is our current Federal Accountability Act a step in the right direction? You have made your presentations to us. We can also ask you whether you looked at the accountability project. You cannot make comments without justifying them as well.

Mr. Wirz: Actually, we did read the Accountability Act — that is the actual title, I think. We did not find any provisions that are pertinent in this context. Our research really focused on the agreements on minority-language education and not government accountability as a whole.

In terms of the agreements on education, we found that serious accountability problems have existed for decades. We believe that one of our recommendations could increase accountability for those agreements.

plusieurs l'ont fait avant nous. Malheureusement, le problème persiste justement parce que cette culture administrative n'a pas été changée. Je ne crois pas qu'ils sont de mauvaise foi et qu'ils ne voulaient pas nous rencontrer. Toutefois, nous sommes des étudiants et, généralement, on ne perd pas son temps avec des étudiants, à moins qu'il s'agisse de quelque chose de clairement défini et où l'on doit faire ce pas de plus.

C'est pourquoi je réitérerai que vous avez cette capacité, que nous n'avons pas, à investiguer et poser plus de questions aux personnes concernées. Nous étions et sommes limités par le temps et par les outils qui étaient disponibles.

La présidente : Si je comprends bien ce projet de recherche, tout ce que vous nous avez présenté provient d'informations publiques que vous êtes allés chercher soit sur des sites Internet, dans des rapports de comités ou des comparutions de témoins. Vous avez fait une compilation de tout ce que vous avez pu trouver en termes d'informations publiques?

M. Morin : En effet.

La présidente : Voilà la façon dont vous avez procédé. Et la priorité, étant donné que vous n'aviez pas suffisamment de temps, n'était pas d'aller rencontrer des gens, mais plutôt d'aller chercher toute l'information publique disponible et accessible. Est-ce exact?

Éric LeBlanc, étudiant, Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law : C'est effectivement l'approche que nous avons souhaitée et qui nous était disponible en tant qu'étudiants.

J'aimerais ajouter aux propos de ma collègue. Dans le cadre de notre recherche, nous ne visions pas à critiquer un gouvernement en particulier ou une fonction publique. Nous avons constaté que, depuis 40 ans, ces lacunes sont présentes dans le système. Nous critiquons donc la façon dont fonctionne le système et proposons une méthode alternative de fonctionner, soit que Patrimoine canadien transige directement avec les commissions scolaires.

Le sénateur Mockler : Vous êtes sans doute les leaders de demain et vous disposez de cette formation.

À votre avis, la Loi fédérale sur la responsabilité que nous avons présentement constituée-t-elle un pas dans la bonne direction? Vous nous avez fait vos présentations. Nous pouvons également vous poser la question à savoir si vous avez regardé le projet d'imputabilité. On ne peut pas formuler des commentaires sans également les justifier.

M. Wirz : Nous avons, en effet, lu la Loi sur la responsabilité — je crois que c'est le titre final retenu. Nous n'avons pas trouvé d'article pertinent dans ce contexte. Notre recherche portait vraiment sur les ententes sur l'enseignement dans la langue de la minorité et non sur l'imputabilité gouvernementale dans son ensemble.

Dans le contexte des ententes pour l'enseignement, nous avons remarqué que de graves problèmes d'imputabilité existent depuis des décennies. Nous avons formulé une recommandation qui, à notre avis, pourrait accroître l'imputabilité pour ces ententes.

Mr. LeBlanc: I would like to emphasize that we are not criticizing the public service or the government. We are reflecting the comments made by certain groups or communities that asked their government or public service questions and did not get answers.

I am especially interested in Quebec. The Quebec Community Group Network has appeared several times in the past few years. They say they have repeatedly asked the Quebec government how the Quebec Ministry of Education, Recreation and Sport spends the money it gets from Canadian Heritage. In the end, the group did not get an answer.

Approximately \$168 million has been transferred to the province of Quebec for minority-language education, English in this case. However, those anglophone communities do not know how the money was spent. It is sort of from that perspective that we criticized the transparency and accountability.

Senator Fortin-Duplessis: We noticed that.

The Chair: Exactly.

Senator Robichaud: The group appeared, right?

The Chair: Yes.

Mr. LeBlanc: Actually, your colleagues asked questions about the topic.

Senator Mockler: In my view, you have one other step to go. You should review the Federal Accountability Act and incorporate it into your study by saying that you believe that accountability should also be such-and-such, specifically the typical examples you brought up. You have a very good recommendation. I do not want to cast a shadow over what you have done, because it is good work.

Senator Fortin-Duplessis: I think they mentioned the Federal Accountability Act in their report. They even quote the Prime Minister.

Senator Robichaud: I am a bit bothered by the comments you make in your report. In New Brunswick, communities have benefited from these programs. Take the community of Beausoleil in the Miramichi region, for example, or Sainte-Anne in Fredericton and Champlain in Saint John.

Those communities have done wonders, because in some places, people thought the francophone community was simply going to vanish. When they came in with a community centre that included a school and an activity centre, all of a sudden people realized there was a whole francophone community that wanted to live in French.

Now, I am saddened because communities in Yukon or other territories or provinces have perhaps not had the same opportunities.

In New Brunswick, we are able to see the success of these programs.

M. LeBlanc : J'aimerais souligner que nous ne critiquons ni la fonction publique ni le gouvernement. Nous reprenons les commentaires de certains groupes ou des communautés qui ont demandé à leur gouvernement ou à la fonction publique et n'ont pas obtenu de réponses.

Je me suis particulièrement intéressé à la question du Québec. Le Québec Community Group Network a comparu à quelques prises au cours des dernières années. Ils indiquent avoir déposé plusieurs demandes auprès du gouvernement du Québec pour savoir comment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dépense les sommes d'argent octroyés par Patrimoine canadien. Ultiment, ce regroupement n'obtenait aucune réponse.

Environ 168 millions de dollars ont été transférés à la province de Québec dans le cadre de l'enseignement de la langue de la minorité, soit l'anglais. Toutefois, ces communautés anglophones ne savent pas comment ces sommes ont été dépensées. C'est un peu dans cette optique que s'inscrit le reproche au niveau de la transparence et de la reddition de compte.

Le sénateur Fortin-Duplessis : C'est ce qu'on avait constaté.

La présidente : C'est exact.

Le sénateur Robichaud : Le regroupement a comparu, n'est-ce pas?

La présidente : Oui.

M. LeBlanc : En fait, vos collègues avaient posé quelques questions à ce sujet.

Le sénateur Mockler : À mon avis, il vous reste une autre étape. Vous devriez examiner la Loi fédérale sur la responsabilité et l'insérer dans votre étude en indiquant : nous croyons que l'imputabilité devrait aussi être cela, et spécifiquement les exemples typiques que vous avez soulevés. Vous avez une très bonne recommandation. Je ne veux pas jeter d'ombre sur ce que vous avez fait, car c'est du bon travail.

Le sénateur Fortin-Duplessis : Je crois qu'ils ont mentionné dans leur rapport la Loi fédérale sur la responsabilité. Ils citent même le premier ministre.

Le sénateur Robichaud : Je suis un peu chagriné des propos que vous tenez dans votre rapport. Au Nouveau-Brunswick, des communautés ont profité de ces programmes. Prenons l'exemple de la communauté de Beausoleil, dans la région de Miramichi, de Sainte-Anne, à Fredericton et de Champlain, à Saint-Jean.

Ces communautés ont fait des merveilles parce qu'à certains endroits, on pensait que la communauté francophone allait tout simplement disparaître. Lorsqu'on est arrivé avec un centre communautaire qui comprenait l'école et un centre d'activités, tout d'un coup, on a découvert qu'il y avait toute une communauté francophone qui voulait exister en français.

Maintenant, cela me chagrine parce que peut-être dans le cas du Yukon ou d'autres territoires ou provinces ces communautés n'ont pas eu les mêmes chances.

Au Nouveau-Brunswick, on est à même de constater le succès de ces programmes.

Your work is well done. I do not think we should be asking students to continue it. Éric is graduating this year, so he will no longer be there, and neither will most of you. However, our committee should pursue it. Accountability is our responsibility now. We have been given facts and told about situations that should not exist and something very simple has been suggested. It is not like we have to go to the moon and back to solve the problem. What you are telling us is simple. I would even tie in Senator Rivard's suggestion that perhaps the Auditor General of Canada should look into these agreements to see whether their terms and conditions are being met. Otherwise, we have no recourse. If it continues, some communities will miss the boat altogether. We know that the days of some minority communities are often numbered, despite all the efforts made by the people in the community.

I do not want to tell you what to do. In fact, you should be telling us what to do.

I thank you sincerely for your presentation, and I hope we will be able to act on it in some way.

Mr. Wirz: I am glad to hear that you would like to pursue the matter even further. It is important to pursue it more than usual, because, in 2005, your committee recommended to the government that it include minority school boards. As it turned out, Canadian Heritage replied that it would not do that, that it would carry on the way it intended without really giving an explanation. That led to the agreements we have today.

Senator Robichaud: Another reason for pursuing it further.

Mr. LeBlanc: Being from New Brunswick, I have been able to see the benefits of the transfer payments and all the progress the communities have managed to make through this program. That is why, in the work you could do on the subject, you have to consider the fact that the program, the money, earmarked for official language minority communities is very significant. That is why we believe that boards and school boards should be included, and that is why I would like to reiterate what my colleague Daniel said. Potentially, you are in a better position than we are to move forward on this.

Senator Mockler: We should use New Brunswick as an example.

The Chair: Perhaps we will, senator.

On that note, I would like to thank you very sincerely. This is the second year a group of students has come to make a presentation to us and has included in their courses a subject that significantly affects official language minority communities.

I would like to thank your professor and you students, who have taken this to heart and have conducted your research with interest and fairness. You try — you did it the last time and again this time — to always see both sides of the coin. I would also like

Votre travail est bien fait. Je ne crois pas qu'on devrait demander aux étudiants de poursuivre. Éric termine cette année, alors ne sera-t-il plus là ainsi que la majorité d'entre vous aussi. Cependant, notre comité devrait poursuivre. Lorsqu'on parle d'imputabilité, c'est notre responsabilité maintenant. On nous a mis devant des faits, devant des situations qui ne devraient pas exister et on nous suggère quelque chose de très simple. Ce n'est pas comme si on devait aller à la lune et revenir pour régler le problème. C'est simple ce que vous nous dites. J'enchaînerais même sur la suggestion du sénateur Rivard voulant que peut-être la vérificatrice générale du Canada aille voir dans ces ententes pour s'assurer si on respecte bien les termes de ces ententes. Autrement, on n'a aucun recours. Si cela continue, des communautés manqueront le bateau complètement. Il est connu que pour les communautés en situations minoritaires les jours sont souvent comptés, malgré tous les efforts des gens de la communauté.

Je ne veux pas vous dire quoi faire. C'est plutôt à vous de nous dire quoi faire.

Je vous remercie sincèrement de votre présentation et j'espère qu'on pourra y donner suite de quelque façon que ce soit.

M. Wirz : Je suis heureux d'apprendre que vous aimeriez pousser la question encore plus. C'est important de la pousser plus que d'habitude, parce qu'en 2005, votre comité a recommandé au gouvernement d'inclure les conseils scolaires de la minorité. En fin de compte, Patrimoine canadien a répondu qu'il ne le ferait pas, qu'il continuerait de la façon qu'il l'entendait sans vraiment donner d'explications. Cela a mené aux ententes que nous avons présentement.

Le sénateur Robichaud : Raison de plus pour aller plus au fond.

M. LeBlanc : Étant du Nouveau-Brunswick, j'ai effectivement pu observer les bienfaits des transferts et de tous les avancements que les communautés ont pu faire grâce à ce programme. C'est pour cela que les travaux que vous pourriez faire sur le sujet, il faut comprendre en considération que le programme ou l'argent qui est destiné aux communautés minoritaires de langue officielle est très important. C'est pour cela que nous croyons que les commissions, les conseils scolaires devraient être intégrés et c'est pour cela que j'aimerais réitérer ce que mon collègue Daniel avançait. Potentiellement, vous êtes dans une meilleure position que nous pour faire avancer le dossier.

Le sénateur Mockler : On devrait prendre l'exemple du Nouveau-Brunswick.

La présidente : On le prendra peut-être, sénateur.

Sur ce, j'aimerais très sincèrement vous remercier. C'est la deuxième année qu'un groupe d'étudiants vient nous faire une présentation et qu'il intègre à l'intérieur de ses cours un sujet qui touche de très près les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je tiens à remercier votre professeur, ainsi que vous, les étudiants, qui prenez cet aspect à cœur, qui faites la recherche avec intérêt et aussi avec justice, parce que vous essayez — vous l'aviez fait la dernière fois de même que cette fois-ci — de toujours

to thank the members of the Standing Senate Committee on Official Languages for agreeing to include the appearance by the students in our schedule — and I thank Senator Fortin-Duplessis of the Subcommittee on Agenda and Procedure.

You heard what was said around the table, so we continue, and next week, we will discuss the committee's future work again. We will have to discuss your appearance to see what the committee decides to do.

(The committee adjourned.)

voir les deux côtés de la médaille. J'aimerais aussi remercier les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles d'avoir accepté d'inclure dans notre plan de travail — et j'en remercie le sénateur Fortin-Duplessis, du Sous-comité du programme et de la procédure — la comparution des étudiants.

Vous avez entendu ce qui s'est dit autour de la table, alors nous continuons, et la semaine prochaine, nous discuterons à nouveau des travaux futurs du comité. Nous aurons à discuter de votre comparution pour voir ce que le comité décidera de faire.

(La séance est levée.)

WITNESSES

University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section:

Eric LeBlanc, Student;
Darlène Lozis, Student;
Joseph Morin, Student;
Albert Nolette, Student;
André Poulin-Denis, Student;
Daniel Wirz, Student.

TÉMOINS

Université d'Ottawa, faculté de droit, Section de common law :

Eric LeBlanc, étudiant;
Darlène Lozis, étudiante;
Joseph Morin, étudiant;
Albert Nolette, étudiant;
André Poulin-Denis, étudiant;
Daniel Wirz, étudiant.